



Litige avec xxxxxx assurance

Par Nocher, le 13/05/2014 à 03:25

Bonjour,

J'ai un gros litige avec ma compagnie d'assurance, xxxxxx assurance.

J'ai eu un sinistre non responsable le 23 Décembre 2013. La personne en tord a percuté mon véhicule par l'arrière à faible vitesse, mais a endommagé mon pare choc arrière. Rien de méchant, pare choc fissuré et peinture enlevée.

Après avoir rempli le constat avec cette personne, impossible de redémarrer mon véhicule. J'ai alors appelé l'assurance qui a envoyé une dépanneuse. La personne qui intervient me dit que cela vient du choc. En gros un blocage du circuit électrique lors du choc pour éviter les incendies.

J'ai envoyé le constat le jour même. Et attendue plusieurs semaines un retour de l'assurance pour effectuer les réparations sur mon véhicule.

Quand cette dernière prend enfin contact avec moi, ils me proposent d'envoyer mon véhicule dans un de leur garage agréé que je ne connais pas (une carrosserie).

J'y dépose mon véhicule et le récupère quelques jours plus tard. Et là.. surprise.

Le pare choc n'est pas de la même couleur que le reste du véhicule. Bon, la différence n'est pas flagrante donc je décide de ne rien dire. Mais nouvelle surprise quand j'ai voulu ouvrir ma vitre (vitre électrique), elle ne descend pas. Je fait un essai sur celle passager, elle ne descend pas non plus.

Je reprend contact avec xxxxxx assurance via le téléphone. Ils me disent de leur envoyé un mail décrivant la situation. Ce que je fait sur le moment.

Je vais voir aussi la carrosserie, une personne (le patron je suppose) regarde. Il effectue plusieurs manipulations et réussis à réparer ma vitre coté conducteur. Mais coté passager, impossible. Il force avec un tournevis pour enlever la poignée et accéder au système et la casse.

Il me dit de revenir le voir quelques jours plus tard, le temps qu'il achète une nouvelle poignée à la casse automobile.

Plusieurs semaines s'écoulent, de nombreux aller retour dans cette carrosserie, ma vitre ne fonctionne toujours pas et ma poignée est toujours cassée.

xxxxxx assurance décide d'envoyer mon véhicule en réparation dans un autre garage. Puis se ravise et demande que mon véhicule soi vu par un expert de BCA expertise. Ils me disent aussi que mon véhicule sera passé a la valise pour retrouver le kilométrage de cette panne et voir la concordance avec le kilométrage relevé lors des réparations dans la carrosserie. Je suis rassurée par cette nouvelle.

L'expert vois enfin mon véhicule et me déclare que je lui ment et que la "panne" de cette vitre

n'a aucun lien avec les réparations effectuées dans la carrosserie. Que cette panne est courante sur mon type de véhicule (une laguna). Il n'as même pas actionné le bouton de la vitre, ni même m'as demandé de mettre le contact, rien.

Drôle de coïncidence quand même. Une panne des deux vitres, en même temps.

J'appelle de nouveau l'assurance. "Rappelez dans quelques jours".

Quelques jours plus tard "Rappelez la semaine prochaine".

La semaine suivante "Rappelez milieu de semaine".

Ect, ect..

Ma patience à atteins sa limite. Cette histoire dure depuis quasiment 6 mois maintenant. J'ai appelé aujourd'hui et encore et toujours le même discours "on attend le rapport de l'expert", qu'ils ont eu plusieurs fois au téléphone.

Mais il leur faut le rapport écrit. La personne que j'ai eu au téléphone me précise que je peux faire une contre expertise, à mes frais bien sur.

Gros sentiment d'arnaque bien rodée. Il suffit de taper "litige xxxxxx assurance" dans "google" pour très vite s'apercevoir que nous somme très nombreux dans des cas similaire.

Par **louison123**, le **13/05/2014** à **10:44**

Votre contrat doit prévoir un délai d'indemnisation (r112.1 code des assurances).

Vous pouvez donc demander des intérêts de retard (art 1153 du code civil) si l'assureur tarde trop.

Je vous conseille de mettre en demeure cet assureur si le délai contractuel n'est pas respecté et de le menacer de saisir le juge d'instance.

Vous pouvez également voir avec le médiateur d'assurances

Par **Nocher**, le **13/05/2014** à **15:46**

Bonjour Louison, merci de votre réponse.

Dans mon cas, ils ne veulent même pas m'indemniser pour les dommages commis sur mon véhicule par un de leur garage agréé.

Je pense effectivement voir avec un médiateur.

Par **lilie276**, le **14/03/2016** à **15:38**

Bonjour,

Suite à un accident non responsable, j'ai, moi aussi, eu de nombreux soucis avant de me faire rembourser et me voir jugé à 50% responsable malgré les preuves, témoignages, etc... qui prouvaient mon innocence.

Ayant travaillé chez eux, j'ai vu toutes les "magouilles" sur place.
Cependant, je n'ai pas l'adresse du médiateur...
Avez-vous, s'il vous plait, son adresse? Vous a t-il aidé? Avez-vous obtenu gain de cause?
Merci d'avance pour votre retour.
Cordialement.

Par **miyako**, le **14/03/2016** à **18:40**

Bonsoir,
Médiation de l'assurance
TSA 50110
75441 PARIS cedex 09
ww médiation-assurance.org
Amicalement vôtre
suji KENZO

Par **lilie276**, le **17/03/2016** à **19:32**

Merci beaucoup pour votre retour.
Bien cordialement.

Par **Jisse**, le **26/03/2021** à **12:11**

J ai un gros problème avec xxxxxx assurance. J ai eu un sinistre en décembre. La compagnie adverse leur a versé les fonds mais eux les ont bloqué. De multiples appels de multiples mails et aucune réponse. Il faut attendre. En attendant ils ont de l'argent qui ne leur appartient pas j'appelle ca du vol.

Par **Zoé pepette**, le **26/04/2021** à **08:48**

Bonjour, nous nous sommes fait volé notre voiture le 4/11/2020 , retrouvé incendiée le 17/12/2020.les déclarations ont été faites dans les temps bien entendu. Depuis lors, entre expertises, constitution du dossier ..il manque toujours quelque chose..et des heures à les appeler, re envoyer des documents, nous n'avons toujours pas touché l'indemnisation..Nous avons une lueur d'espoir lorsque cette assurance a dit que le mp tant de l'indemnité serait versé dans la semaine ...il y a de ça près de 3 semaines !!.nous avons le sentiment qu'ils traînent volontairement. Sans compter que l'estimatlon faite par l'expert est basse, et que mon mari n'a plus de voiture personnelle pour se déplacer .. ce qui est préjudiciable. Que faire ?prendre un avocat? Cette situation nous mine

Par **Chaber**, le **26/04/2021** à **09:56**

bonjour

Vous pouvez par LRAR saisir le médiateur de votre assurance, service clinet, en joignant copie des éléments en votre possession

Je vous invite à lire le lien ci-dessous

<https://indemnisation-assurance.com/delai-indemnisation-assurance/>